

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dompierl-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/a7968feb2e97c5179afea18c)

<https://www.cadre21.org/membres/a7968feb2e97c5179afea18c>

Date d'obtention : 2025-03-24 17:42:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voici les étapes sexto apprises lors de la formation :

1. Parler à l'auteur du signalement : Il faut rassurer la victime et offrir du soutien.
2. Évaluer l'incident : Poser des questions sans jugements pour recueillir les informations. Avec le jeune, il faut remplir la grille d'évaluation sexto pour déterminer 1. l'amorce, 2. L'étendue, 3. intentions et 4. L'étendue
3. Vérifier l'information : Suite à l'évaluation de l'incident, il est important de demander si d'autres jeunes sont au courant. C'est alors l'opportunité de vérifier l'information auprès d'eux. Pour ce faire, il faut compléter la grille d'évaluation de l'incident. Il est important de dire aux jeunes de rétablir la vie privée de la personne... pour ce faire leur demander de ne pas parler de la situation avec d'autres jeunes.

*** avant l'étape quatre, il est important d'établir si les gestes sont malveillants ou criminelle. Si oui, il faut communiquer avec le service de police. Dans ce cas, il ne faut pas remplir la grille d'évaluation avec l'agresseur. Si nous avons des doutes concernant la pornographie juvénile, il faut absolument confisqué le téléphone cellulaire et ne JAMAIS regarder les photos.***
4. Parler au jeune instigateur : Parler avec lui pour obtenir sa version des faits. Il est important de protéger la personne qui a fourni des informations. Il est important de protéger son identité.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- toujours suivre le protocole sexto
- toujours prendre la version de la personne qui rapporte les faits en premier et parler aux autres personnes ensuite pour valider les faits.
- Il faut jamais regarder les photos ni proposer que la personne nous les envoie comme preuve, cela serait une infraction criminelle. En utilisant la grille, nous pourrions déterminer la nature de la photo.
- Lorsque la personne soupçonnée est un adulte, nous devons compléter le protocole sexto et communiquer avec la police.
- Lorsque la procédure avec la police est enclenchée, nous ne devons pas faire l'enquête à leur place, comme rencontrer les élèves qui sont découverts comme impliqués après que la police soit impliquée car l'école, car nous ne sommes pas mandataire du service de police.
- Si la situation se produit à l'extérieur de l'école, il faut agir si la situation a un impact sur le climat scolaire de l'élève.
- Même si la situation est une récurrence, nous devons quand même suivre le protocole sexto.
- s'il s'agit d'un geste malveillant, l'intervenant ne rempli l'instigateur ne rempli pas la grille d'évaluation de l'incident avec lui.
- lorsqu'il y a des photos de pornographie juvénile, il faut saisir les téléphones et les remettre à la police. Cela permettra de stopper la propagation des photos rapidement.
- Il faut en tout temps respecter la confidentialité des personnes impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors du processus sexto, pour moi, il pourrait être délicat de faire la rencontre avec l'instigateur. Premièrement, il peut être parfois être un défi de rester objectif dans de telles situations qui implique une victime. Ce sont des situations très délicates, il faut savoir se détacher de son vécu et de ses valeurs pour offrir un service de qualité à l'instigateur et à la victime aussi. Je crois aussi que d'informer les parents pourraient demander une certaine délicatesse, par contre en ayant maîtrisé les étapes Sexto, les parents sentiront que leur enfant a bien été encadré à l'école. Ils seront ainsi en confiance et cela pourrait contribuer à une réduction du stress du parent.